

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-103

Séance du Conseil syndical du lundi 28 février 2022

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 28 février à 15h30, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 3 février 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. Firmin BOUCRY, M. Gérard LECUIR.

Suppléants présents et suppléants remplaçants des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. Christophe BLAMPOIX (remplace en qualité de titulaire M. David BLONDIN), M. Louis QUEVAUVILLERS.

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Christian ROUSSEL, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. François SELLIER, M. David BLONDIN, M. François THIVERNY, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER, M. William BOUS, M. Olivier GENTY, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Yves BEAURAIN, M. Olivier HERNEQUE.

Débat d'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle,

Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant

Décide à l'unanimité des présents :

- d'attester de la tenue d'un débat d'assemblée sur la protection sociale complémentaire,
- de prendre acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- de prendre acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire, à une échelle régionale, les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- de donner son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le : 17 Mars 2022 .

La Présidente du Syndicat mixte,

Mme Virginie LUCOT-AVRIL

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)

3, rue Sœur Béatrix - 76100 AUMALE

Tél. : 02 35 74 41 55 www.smb-bresle.com